



CONSEIL DE DIRECTION
86^{ème} session
Rome, 16-18 avril 2007

UNIDROIT 2007
C.D. (86) 5
Original: français
Mars 2007

Point n° 5 de l'ordre du jour:
Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2008

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2008 préparées par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2008</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>F.C.S.C. (107) 2 F.C.S.C. (107) 3</i>

1. Les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2008 (F.C.S.C. (107) 2), préparées par le Secrétariat, ont été examinées par la Sous-commission de la Commission des Finances lors de sa 107^{ème} session, qui s'est tenue à Rome le 6 mars 2007. Le Conseil est appelé à élaborer, sur la base de ces premières estimations, le projet de Budget pour 2008 qui sera communiqué aux Gouvernements membres pour observations, à soumettre avant le 30 septembre 2007. Le projet de Budget sera ensuite soumis, avec les observations éventuelles des Gouvernements, à la Commission des Finances à sa 62^{ème} session, qui se tiendra à Rome en octobre 2007, laquelle exprimera un avis sur le projet de Budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale à sa 61^{ème} session, qui se tiendra à Rome fin novembre 2007.

2. Pour ce qui concerne la présentation du projet de budget, le Secrétariat a estimé préférable de conserver la structure suivie dans les années précédentes en adoptant la même division en chapitres et articles des recettes et des dépenses. Cependant, pour respecter les recommandations formulées par les organes financiers, et notamment par la Commission des Finances et l'Assemblée Générale, de permettre une plus grande transparence et de lier davantage les dépenses aux différents projets et activités de l'Institut, le Secrétariat se propose d'introduire deux innovations:

a) un compte rendu des recettes et dépenses extra-budgétaires de l'Institut, tels que certains programmes de bourses financés par des Etats membres par des contributions spéciales, ou l'allocation de certaines donations privées; bien que s'agissant de montants très limités, et complètement neutres sur les finances de l'Organisation, cela permettra aux organes de l'Institut de connaître les aspects financiers d'un certain nombre de projets gérés par l'Institut, qui, ne figurant pas au budget, n'ont pas été jusqu'à présent l'objet de documents officiels;

b) une allocation des dépenses et, le cas échéant, des recettes aux différents projets et activités de l'Institut; cet objectif sera atteint par l'utilisation de documents internes, rédigés sous la responsabilité du fonctionnaire chargé du projet ou de l'activité, dont le contenu sera résumé dans un document qui permettra de vérifier les coûts de chaque projet et activité tant au moment de la rédaction des comptes qu'au moment de la préparation du budget.

3. En rédigeant les premières estimations au projet de budget le Secrétariat a agi avec une prudence extrême pour ce qui concerne la prévision des recettes, parce que, à cette époque de l'année, il est encore difficile de savoir avec certitude si l'Institut pourra compter sur des contributions extra-statutaires ou provenant de donations privées, ainsi que sur le recouvrement d'arriérés.

4. Le Secrétariat a rédigé les premières estimations en ayant bien à l'esprit les recommandations de la Commission des Finances et de l'Assemblée d'essayer de réduire les dépenses et de respecter le principe de la croissance zéro. Pour ce qui concerne les Chapitres autres que les Chapitres 2 (Rémunérations) et 3 (Charges sociales), les premières estimations prévoient des montants identiques à ceux du budget 2007, ce qui, en tenant compte de la hausse des prix, correspond en réalité à des économies. Pour ce qui concerne les Chapitres 2 et 3, le Secrétariat a été obligé de les réduire par rapport à 2007 et d'envisager pour 2008 une réorganisation du personnel; le Secrétariat espère vivement pouvoir modifier cette décision si la situation des recettes le permettra, étant donné l'importance que certaines fonctions et activités soient exercées de manière compétente. La Sous-commission de la Commission des Finances a partagé ce souhait.

5. Après la rédaction des premières estimations et la session de la Sous-commission de la Commission des Finances, le Secrétariat a reçu une lettre de M. Anthony Inglese, membre du Conseil, qui a offert une contribution extra-statutaire du Gouvernement du Royaume-Uni de £ 50.000 pour le financement, pour la troisième année, du poste de Secrétaire Général adjoint exerçant la fonction d'administrateur en chef. Le Secrétariat exprime ses plus vifs remerciements à M. Inglese et au Gouvernement britannique pour cette offre généreuse.

6. *Le Secrétariat propose par conséquent au Conseil de Direction (a) d'accepter la contribution extra-statutaire du Gouvernement britannique, en l'affectant à la destination spécifiquement indiquée; (b) d'approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2008, rédigé sur la base des premières estimations, ainsi que modifié à la suite de la contribution extra-statutaire britannique.*